

Un.e agent.e de propreté des espaces publics

Date de parution de l'offre
08/11/2024

Sous l'autorité du Responsable du Centre Technique Municipal et du Responsable de la régie Propreté, l'agent est chargé de réaliser des interventions de nettoyage des espaces urbains, d'entretien dans le domaine de la voirie et le patrimoine de la collectivité.

Missions principales et objectifs

- Nettoyement des voies, espaces publics (balayage des trottoirs et caniveaux, ramassage des encombrants)
- Conduite des véhicules du service
- Prendre soin des matériels et des véhicules mis à disposition pour assurer ses missions
- Nettoyer par balayage manuel ou mécanisé
- Entretien des canisites, approvisionnement les distributeurs des canisites
- Vider et nettoyer les corbeilles à papier et canines
- Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs)
- Enlever l'affichage sauvage,
- Possibilité d'effectuer des missions de balayage mécanique après formation interne, si aptitudes physiques et avec autorisation des autorités compétentes
- Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics à son Responsable
- Toutes tâches inhérentes à la mission de service public à la demande du Responsable ou de son adjoint

Profil recherché

Savoir-faire

- Appliquer les règles de sécurité en rapport avec l'utilisation des machines et outils
- Techniques manuelles ou mécanisées de balayage et lavage
- Règles et consignes de sécurité

Savoir-être

- Relative autonomie dans l'organisation du travail, avec responsabilisation accrue sur un secteur de nettoyage
- Sens du service public
- Esprit d'équipe
- Ponctualité
- Rigueur et réactivité

Formations et expériences requises

- Permis B

Infos pratiques

Conditions de travail

- Travail à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipe, à pieds ou motorisé
- Horaires d'amplitude variable en cas d'évènement exceptionnel (neige, tempête...)
- Possibilité d'astreinte pour assurer une continuité de service
- Station debout prolongée, fréquente ; manipulation de petites charges
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics...)
- Déplacement dans le cas de manutention
- Possibilité de travail du mardi au samedi
- Obligation du port des vêtements de travail et des équipements de protection individuels (EPI)

- Risques routiers
- Travaux extérieurs par toutes saisons

- Rémunération statutaire, RIFSEEP (IFSE + CIA), 13ème mois
- Politique dynamique de formation (Plan de formation triennal, accès aux préparations concours, programmation interne)
- Possibilité d'activités sportives et chorale du personnel gratuites sur le temps du midi
- Adhésion amicale du personnel
- Congés annuels et RTT
- Participation à hauteur de 75 % des frais de transports en commun
- Possibilité de participation mutuelles santé et prévoyances labélisées
- Restaurant communal

Contact

[Postuler en ligne](#)

ou

Adresser candidature C.V. + lettre de motivation à :

Monsieur le Maire
32, rue de Ruzé
CS 50105
77273 VILLEPARISIS Cedex

ou par mail : drh@mairie-villeparisis.fr